

Qu'est-ce que la validation des acquis professionnels ?

La Validation des Acquis Professionnels (VAP) vous permet, sous certaines conditions d'accéder à une formation universitaire sans disposer des titres requis (décret 1985).

C'est une reconnaissance des savoirs que vous avez acquis dans vos expériences, au travail et dans la vie sociale.

Qui peut demander une validation des acquis professionnels ?

Pour accéder à une formation universitaire sans disposer des titres requis, vous devez avoir 20 ans au moins et avoir interrompu vos études depuis au moins 2 ans ou depuis 3 ans en cas d'échec.

Quelle démarche pour valider vos acquis professionnels ?

Lors du retrait de votre dossier à l'IAE, un conseiller en formation vous informera sur :

- la procédure
- les formations proposées par l'IAE

Il vous aidera à construire votre projet de formation et vous accompagnera dans vos démarches de demandes de validation.

Que comportera votre dossier ?

- Une présentation personnelle ;
- Votre parcours de formation initiale et continue ;
- Des exemples de réalisations personnelles (écrits, oeuvres, brevets, ...) ;
- Votre parcours professionnel avec un descriptif des fonctions exercées ;
- Vos activités extra-professionnelles (loisirs, sports, famille, associations, ...).

Comment sera analysé votre dossier ?

On évalue votre potentiel et votre capacité à suivre avec succès la formation à laquelle vous postulez.

Plusieurs critères orientent la prise de décision :

- la durée de l'expérience professionnelle,
- la progression des responsabilités,
- le niveau des responsabilités exercées actuellement,
- la complexité des missions confiées, des savoirs mobilisés,
- la proximité de l'activité avec la formation postulée,
- la correspondance entre le niveau de l'expérience et le niveau et le type de diplôme demandé.

Comment sera prise la décision ?

Une commission pédagogique examinera votre dossier. La décision finale sera prise par le Président de l'Université. Elle n'est valable que pour un an et uniquement pour la formation demandée à l'IAE.

CONTACT

Virginie Stride
IAE Lille
104, avenue du Peuple Belge
59043 Lille Cedex
Tél : 00 33 (0)3 20 12 34 39
vstride@iaelille.fr